Règles de vie au CDI

publié le 05/09/2014

• Comment venir au CDI ?

Les élèves volontaires doivent se signaler auprès des assistants d'éducation lors de l'appel en salle d'étude. Une liste est établie et les élèves peuvent ensuite venir se présenter au CDI. *Pensez à vérifier si le CDI est libre : en effet, la présence de la documentaliste ne signifie pas forcément que le CDI soit ouvert aux élèves d'étude, il peut y avoir un cours d'IRD avec les 6ème ou un cours avec un enseignant.*

Laissez votre sac à l'entrée du CDI. Respectez l'emplacement des chaises et le rangement des documents. Chaque élève doit avoir une activité du début jusqu'à la fin de l'heure.

Le calme et le respect de chacun est une nécessité.

Les élèves doivent se conformer aux remarques orales afin d'éviter les punitions écrites ou sanctions concernant le comportement.

Pour la pause méridienne, rendez-vous devant le CDI après accord des surveillants pour circuler dans le couloir. Les élèves peuvent repartir et en laissez entrer d'autres toujours en vérifiant que le CDI ne soit pas complet.

• Pourquoi venir au CDI ?

Vous pouvez demander à venir au CDI pour :

- la lecture (romans, BD, albums, magazines...) ;
- le travail personnel si vous avez besoin de documents ;
- la recherche documentaire ;
- l'utilisation d'un ordinateur pour la bureautique, l'accès à Pronote et le web sous certaines conditions.

Concernant l'utilisation des ordinateurs, vous devez préciser ce dont vous avez besoin avant de vous installer.

Un seul élève par poste et dans le calme. Demandez l'autorisation avant de lancer une impression pour que le documentaliste vérifie.

Les recherches sur Internet doivent avoir une visée documentaire ou pédagogique en rapport avec ce que vous faites en classe.

Académie de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.
Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.